



AVIS AUX MEMBRES

N° 2006 - 031

Le 2 mars 2006

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ

Canadian Oil Sands Trust (COS) Fractionnement d'unités

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Canadian Oil Sands Trust (COS) (la fiducie) a annoncé, le 23 février 2006, que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'unités sur la base de cinq pour une de toutes les unités en circulation de la fiducie.

Le fractionnement d'unités de cinq pour un devra être approuvé par les détenteurs d'unités lors de l'assemblée annuelle de la fiducie, le 25 avril 2006, ainsi que par les autorités réglementaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le service des opérations de CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télex. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télex. : 514-871-3530

www.cdcc.ca